

En chiffres

La rémunération des fonctionnaires reste supérieure au SMIC

Au 1er janvier prochain, les quelque 5,7 millions de fonctionnaires vont toucher 25 euros supplémentaires par mois. Grâce à cette mesure s'ajoutant à la revalorisation de 1,5 % intervenue au 1er juillet, les minima de la fonction publique ne seront pas rattrapés par le SMIC.



Avec les mesures salariales annoncées en juin, le bas de la catégorie C de la fonction publique ne sera pas rattrapé par le SMIC au 1er janvier. (JOEL SAGET/AFP)

Par [Leïla de Comarmond](#) publié le 1 déc. 2023 à 07:03 Les Echos

Cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé. Il n'y aura pas de rattrapage des minima de la fonction publique par le SMIC lors de sa revalorisation légale le 1^{er} janvier prochain. « Elle n'impactera pas la grille salariale dont l'indice le plus bas devrait rester 1,5 % au-dessus du salaire minimum », confirme-t-on au ministère de la Fonction publique.

Cela tranche avec l'impact de la précédente revalorisation intervenue le 1^{er} mai qui avait conduit à un [« tassement des grilles sans précédent »](#), avaient dénoncé les huit fédérations de fonctionnaires.

Pas de rattrapage

A l'époque, la hausse du salaire minimum, en grignotant le bas de la grille salariale, avait conduit mécaniquement à ce qu'un nouvel embauché en catégorie C passe ses douze premières années au salaire minimum et ceux des catégories B restent bloqués trois ans à ce niveau. Plus de 1 million d'agents s'étaient retrouvés payés au salaire minimum, de source syndicale.

Grâce aux mesures salariales annoncées au début de l'été (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et 5 points d'indice soit 25 euros au 1^{er} janvier 2024), il n'en sera rien cette fois-ci : il n'y a plus de smicard dans la fonction publique et il n'y en aura pas plus début 2024.

Il reste que les grilles indiciaires de la fonction publique ont été profondément impactées par la succession des hausses du SMIC. Sept sont intervenues depuis 2021 sans compter celle à venir le 1^{er} janvier prochain, alors que les fonctionnaires n'ont pas eu d'augmentation générale pendant cinq ans avant 2022.

Ministère et fédérations de fonctionnaires partagent le même constat d'écrasement des rémunérations. « Le sujet du pouvoir d'achat et des perspectives de carrière est prépondérant, y compris en termes d'attractivité », insiste Mylène Jacquot, secrétaire générale des fonctionnaires CFDT.

Attractivité

Le sujet a été traité pour ce qui concerne [l'encadrement supérieur](#) dont l'échelle des rémunérations a été refondue le 1^{er} janvier 2023, tout au moins pour la filière administrative. Des mesures catégorielles ont aussi été offertes aux enseignants, policiers et personnel pénitentiaire.

Mais il reste l'essentiel : s'attaquer au reste de la grille et plus globalement revoir les parcours de carrière des agents. Le sujet est sur la table depuis la fin du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Ce chantier a vu son calendrier bousculé par la présidentielle et la réforme des retraites. Annoncé cet été, il devrait être lancé en 2024.

Pour l'heure, les négociations achoppent sur l'accord de méthode censé fixer calendrier et modalités des discussions sur les différents sujets inscrits à l'agenda social. « Elles sont au point mort », déplore Christian Grolier, le secrétaire général de la fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière. Au coeur du désaccord figure le refus du gouvernement de discuter d'une hausse des salaires en 2024, en sus des 5 points d'indice déjà accordés.

Leïla de Comarmond